



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

PROCÈS VERBAL du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le treize décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Yves LAOUENNAN, Grégory MAIN, Frédéric SEVIN (à partir de 20h40), Marie-France CABARET, Jean-Claude MORIN, Nathalie GANDON, Marc RAVANEL, Agnès MAILLE, Catherine BAZIN.

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET
Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Christelle MINARD
Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à Catherine BAZIN

Absents excusés :

Ariel ALLARD

Nombre de conseillers présents : 12 puis 13 à partir de 20h40
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3
Nombre de votants : 15 puis 16 à partir de 20h40

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 13 octobre 2016.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les modifications apportées à l'ordre du jour :

Retrait de l'ordre du jour : Décision modificative sur le budget principal de la commune ; Délibération sur la clôture du SIZA ; Modification de la délibération 2015.03.25.12 portant sur le régime indemnitaire du personnel communal suite à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Rajout à l'ordre du jour : Modification de l'enveloppe IAT du régime indemnitaire 2016

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, les ajouts et retraites à l'ordre du jour précédemment cités.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Finances :

- Décision modificative sur le budget annexe de l'eau
- Modification de la délibération 2016 06.06.02 concernant les indemnités accordées aux régisseurs de la commune
- Transfert de dettes irrécouvrables en créances admises en non-valeur pour le budget principal et le budget eau de la commune
- Transfert de dettes irrécouvrables en créances éteintes pour le budget eau et le budget principal de la commune
- Délibération sur le tarif d'adhésion de la Bibliothèque
- Vente de la parcelle 138 ZA 16 située à Ecublé
- Vente de la parcelle 138 ZA 22 située à Ecublé
- Vente de la parcelle 138 ZC 17 située à Ecublé
- Demande de subvention au titre du Fond Départemental de Péréquation 2017
- Point budgétaire : Précision de la clôture du budget pour l'exercice 2016 et orientation budgétaire pour 2017

Ressources humaines :

- Bilan ressources humaines pour année 2016
- Modification de l'enveloppe IAT du régime indemnitaire 2016

Travaux :

- Réception des travaux 2016
- Consultation pour la taille des arbres
- Consultation pour le broyage des vallées et entretien de la commune
- Orientation des travaux commune 2017
- Travaux réseau eau 2017
- Consultation tondeuse sur le budget 2017

Juridiques :

- Nomination d'un élu au CNAS
- Approbation de la convention et du loyer pour la mise à disposition de la maison des services
- Assurance contrat statutaire

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil Municipal au Maire et Adjoint au maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire :

- Projet médical
- Aménagement place du Village de Tremblay-les-Villages



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Compte rendu du 1^{ère} Adjoint

- Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

- Election de J. GESTIN en tant que Vice-présidente du C.C.A.S le 24/10/2016
- Goûter des Anciens le 20 janvier 2017
- Arbre de Noël de Tremblay-les-Villages le 11/12/2016

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint

- Consultation pour le contrôle des débits et pressions sur les poteaux incendie
- Marché de Noël
- Téléthon
- Festival de Musique

Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats

Divers

- Arbre de Noël de Saint-Chéron des Champs le 10 décembre 2016
- Arbre de Noël de Chêne Chenu le 18 décembre 2016
- Vœux du Conseil Municipal : le 24 janvier 2017

* * * * *

Finances :

DCM 2016.13.12.01- Décision Modificative sur le budget annexe de l'eau.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives sur le budget primitif du budget annexe de l'eau.

Les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous sont prises en prévision des opérations suivantes :

- Le recouvrement des dettes concernant la facturation d'eau pour deux habitants de la commune
- La sous-évaluation des reversements concernant la redevance pour pollution d'origine domestique
- La réparation d'une fuite d'eau au cimetière de Tremblay

Chapitre / Compte	Montant
70 Ventes de produits fabriqués prestation de services, marchandises	
7011 Vente d'eau	+1395,36 €
701241 Redevance pour pollution d'origine domestique	+577,10 €
7064 Location de compteurs	+262,74 €
67 Charges exceptionnelles	
673 Titre annulés (sur exercice antérieur)	+ 2 235,20 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Chapitre / Compte	Montant
011 Charges à caractère général	
605 Achat d'eau	- 3 500,00 €
61523 Entretien et réparations réseaux	- 8 000,00 €
014 Atténuations de produits	
701249 Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	+ 11 500,00 €

Compte	Montant
61523 Entretien et réparations réseaux	- 1 000,00 €
61521 Entretien et réparations des bâtiments publics	+ 1 000,00 €

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation des décisions modificatives ci-dessus présentées sur le budget annexe de l'eau 2016.

Monsieur Grégory MAIN, demande si les personnes endettées sont au courant de cette situation.

Le Secrétaire Général, répond que les deux personnes ont déjà reçu des courriers de relance et de mise en demeure envoyés par la Trésorerie de Châteauneuf en Thymerais. Une fois cette délibération adoptée, nous enverrons un courrier avec un titre de recette aux personnes concernées.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions modificatives ci-dessus présentées au budget primitif du budget annexe de l'eau 2016

DCM 2016.13.12.02 - Demande de subvention au titre du Fond Départemental de Péréquation 2017.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que ce dispositif permet aux communes de financer une partie de leurs investissements grâce à cette ressource dont la répartition appartient au Conseil Départemental.

Destiné aux communes de moins de 5 000 habitants, il permet de subventionner les investissements réalisés dans l'année. La dotation de ce fond constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget principal.

Pour rappel, la commune a touché la somme de **32 500 €** au titre du Fond Départemental de Péréquation pour l'année 2016.

Madame le Maire propose aux conseillers Municipaux de solliciter le Fond Départemental de Péréquation pour l'année 2017.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter le Fond Départemental de Péréquation pour l'année 2017.

DCM 2016.13.12.03 - Transfert de dettes irrécouvrables en créances éteintes pour le budget eau et le budget principal de la commune.

Sur demande de Madame STEPHO trésorière principale du centre des finances publiques de Châteauneuf en Thymerais, Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient d'admettre en créances éteintes les dettes irrécouvrables suivantes :

Ces dettes irrécouvrables concernent le budget principal et le budget annexe de l'eau de la commune :

- Suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise et conformément à l'article L643-11 du code du commerce, il a été décidé de faire passer la dette de 622,28 € en créance éteinte, en émettant un mandat au compte 6542 correspondant.
- Suite au jugement du tribunal d'instance de Dreux prononçant l'effacement de toutes les dettes d'un administré, il a été décidé de faire passer en créances éteintes une dette d'un montant total de 879,13 € en émettant un mandat de 691,84 € pour le budget eau et un autre de 187,29 € au budget principal. Ces deux mandats seront imputés au compte 6542 des budgets correspondants.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'admission en créances éteintes des dettes irrécouvrables vues précédemment pour un montant total de 1 501,41 €.

Monsieur Yves LAOUENNAN, demande quelle est la nature des dettes impactant le budget principal de la commune.

Madame Christelle MINARD, répond que ces dettes sont d'anciennes créances en lien avec l'assainissement qui ont été rattachées au budget principal de la commune depuis le transfert de compétence avec l'Agglomération du Pays de Dreux.

Monsieur Yves LAOUENNAN, demande si le tribunal nous avait prévenu concernant le dossier de surendettement de cet administré.

Madame Christelle MINARD, répond par la positive et explique que la commune avait accepté l'effacement de la dette.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Autorise** l'inscription des dettes telles que vu précédemment au compte 6542 des budgets annexe de l'eau et principal de la commune de Tremblay-les-Villages.

DCM 2016.13.12.04 - Transfert de dettes irrécouvrables en créances admises en non valeur pour le budget principal et annexe de l'eau.

Sur demande de Madame STEPHO trésorière principale du centre des finances publiques de Châteauneuf en Thymerais, Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient d'admettre en non-valeur les dettes irrécouvrables suivantes :

Ces dettes irrécouvrables concernent le budget principal et le budget annexe de l'eau de la commune :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Budget annexe de l'eau :

- 696,78 € (année 2008) et 662,61 € (année 2009)
- 234,34 € (année 2008)
- 28,58 € (année 2008) et 193,79 € (année 2009)
- 20,11 € et 596,08 € (année 2008)

Le montant total de ces créances à admettre en non-valeur s'élève à **2 432,29 €** pour le budget annexe de l'eau.

Budget principal de la commune :

- 138,00 € (année 2008) et 193,11 € (année 2009)
- 490,08 € (année 2008)
- 23,96 € et 84,78 € (année 2009)
- 181,27 € (année 2010)
- Centre de Gestion d'Eure et Loir 2 719,78 € (année 2012)

Le montant total de ces créances à admettre en non-valeur s'élève à **3 830,98 €** pour le budget principal de la commune.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'admission en créances admises en non valeurs les dettes irrécouvrables vues précédemment au budget principal et au budget annexe de l'eau pour un montant total de **6 263,27 €**.

Monsieur Yves LAOUENNAN, fait remarquer que cette somme est très importante et qu'elle aurait pu servir à faire beaucoup de choses si des mesures avaient été prises pour éviter cette situation.

Monsieur Thibault PELLETIER, répond qu'il faut aussi prendre en compte que la dette de 2 719,78 € du Centre de Gestion d'Eure et Loir n'aurait jamais dû exister.

Madame Nathalie GANDON, réagit en demandant pourquoi on demande l'avis du Conseil Municipal puisque qu'on ne peut pas contester la décision.

Madame Christelle MINARD répond, que c'est une mesure obligatoire qui sert de justificatif à la Trésorerie.

Monsieur Grégory MAIN, réagit en disant que ce qui demandé au Conseil, c'est l'autorisation d'inscrire ces créances en non-valeur aux budgets de la commune.

Madame Christelle MINARD, répond par la positive.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Autorise** l'inscription en non-valeur des dettes irrécouvrables pour un montant total de **6 263,27€** répartis de la manière suivant **2 432,29 €** pour le budget annexe de l'eau et **3 830,98 €** pour le budget principal de la commune Tremblay-les-Villages.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2016.13.12.05 - Modification de la délibération 2016.06.08.02 concernant les indemnités accordées aux régisseurs de la commune et aux suppléants

Madame le Maire indique qu'une délibération en date du 8 Juin 2016 concernant les indemnités accordées aux régisseurs de la commune avait été adoptée. Cependant il s'est avéré que cette délibération n'était pas juste dans son contenu, du fait qu'elle fixait le nombre de régisseurs à 4.

En réalité la commune compte 1 régisseur et 1 suppléant pour la régie des recettes de la bibliothèque et un 1 régisseur et 2 suppléants pour la régie de recettes diverses, ce qui porte le nombre d'agents en charge de ces régies à 5.

De ce fait, Madame le Maire propose que les modifications suivantes soient appliquées à la délibération du 8 Juin 2016 :

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune dispose de deux régies de recettes mises en place par arrêté du maire en Juillet 2002 (Régie diverses) et Septembre 2002 (Bibliothèque) :

- Régie de recettes pour la bibliothèque (inscription, impression des pages)
- Régie de recettes diverses (concessions des cimetières, encaissement des photocopies, produits divers, location de salles, etc.)

Aussi suite à la création de ces deux régies de recettes, un arrêté du maire de Septembre 2002 et Juillet 2002 a été pris pour nommer les régisseurs et les suppléants chargés de suivre le fonctionnement de ces deux régies.

Il apparaît que ces arrêtés de nomination n'ont pas connu de modifications depuis 2002 et il est donc nécessaire de refaire un arrêté pour nommer les régisseurs de ces régies.

Madame le Maire propose également de permettre aux régisseurs titulaires et suppléants de pouvoir bénéficier de l'indemnité réglementaire fixée dans le cas présent à 110 € par régie et à diviser entre les titulaires et suppléants à parts égales.

Madame le Maire soumet donc au conseil municipal les modifications de l'arrêté du 30 Juillet 2002 relatif à la régie diverses dans les termes ci-dessous :

- Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
- Article 11 : Les suppléants percevront une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
- Article 12 : Le montant réglementaire, versé au titulaire et suppléants, sera divisé à part égale.

Les autres articles de l'arrêté ne sont pas modifiés.

Pour information, le montant de l'indemnité réglementaire est fixé à 110 € par an et sera divisé, si le conseil municipal valide cette décision d'octroi, en 3 pour la régie de recettes diverses (**1 titulaire et 2 suppléants**) et en 2 pour la régie de recettes bibliothèque (**1 titulaire et 1 suppléant**).

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux les modifications apportées à la délibération concernant les indemnités accordées aux régisseurs de la commune et aux suppléants.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les modifications apportées à la délibération concernant les indemnités accordées aux régisseurs de la commune et aux suppléants.

Arrivée de Monsieur Frédéric SEVIN à 20h40.

DCM 2016.13.12.06 - Délibération sur le tarif d'adhésion de la Bibliothèque

Madame le Maire rappelle qu'une délibération de décembre 2006 fixait les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale comme suit :

- 4,00 € par an pour un adulte
- Gratuit pour les enfants à condition qu'au moins un parent soit inscrit
- 2,00 € pour l'heure d'accès internet
- 0,10 cts pour l'impression d'une page en noir et blanc
- 0,20 cts pour l'impression d'une page en couleurs

Madame le Maire propose que ces tarifs du fait de leurs anciennetés soient actualisés de la manière suivante :

- 5,00 € par an pour un adulte
- Gratuit pour les enfants à condition qu'au moins un parent soit inscrit
- La gratuité de l'accès à internet
- 0,20 cts pour l'impression d'une page en noir et blanc au format A4
- 0,40 cts pour l'impression d'une page en couleurs au format A4

Madame le Maire soumet donc à la délibération des membres du Conseil Municipal les tarifs précédemment énoncés.

Monsieur Yves LAOUENNAN fait remarquer que les utilisateurs ne devaient déjà pas payer internet.

Madame Christelle MINARD répond qu'en effet la connexion au service internet était déjà gratuite.

Monsieur Grégory MAIN demande si les enfants peuvent venir s'inscrire seul.

Madame Christelle MINARD répond par la négative et précise qu'il faut obligatoirement qu'un parent de l'enfant soit inscrit pour que ce dernier puisse venir à la bibliothèque.

Monsieur Grégory MAIN demande le nombre d'inscrit à la bibliothèque

Madame Christelle MINARD répond qu'une réponse lui sera apportée au prochain Conseil Municipal.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition faite par Madame le Maire concernant les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale.

DCM 2016.13.12.07 - Vente de la parcelle 138 ZA 16 située à Ecublé.

Plan cadastral en annexe

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.11.07.05, donnant accord pour la vente des parcelles, après consultation de France Domaine.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'après concertation avec Monsieur Thibault PELLETIER, 1^{er} adjoint et Maire délégué de la commune d'Ecublé-Bilheux, la parcelle cadastrée 138 ZA 16 ne servant pas à la commune pourrait être proposée à la vente.

Ce terrain d'une superficie de 3 187 m² est à la charge de la commune, or elle ne présente pas d'intérêt pour des aménagements futurs.

Après estimation de France Domaine, la parcelle 138 ZA 16 serait d'une valeur de 1 900 €.

Madame le Maire rapporte que le Moto Club de Dreux, en tant que riverain est intéressé et s'est positionné prioritairement pour l'achat de cette parcelle. Il est nécessaire de préciser également que les frais engendrés par la procédure de vente sont à la charge de l'acheteur.

Madame le Maire précise également que la procédure de vente sera assurée par maître Annabelle Cierpizis notaire domicilié à Courville sur Eure.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le principe de vente de cette parcelle et l'autorisation le cas échéant de procéder à la signature de tous documents rendus nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Madame Catherine BAZIN demande sur quels critères est basée l'estimation.

Monsieur Thibault PELLETIER précise que France Domaine qui réalise l'estimation se base sur plusieurs critères d'évaluation comme la qualité de la terre, la superficie ou encore l'emplacement.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la vente de la parcelle 138 ZA 16, au prix estimé par France Domaine, soit 1 900 €.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

DCM 2016.13.12.08 - Vente de la parcelle 138 ZA 22 située à Ecublé.

Plan cadastral en annexe

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.11.07.06, donnant accord pour la vente des parcelles, après consultation de France Domaine.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'après concertation avec Monsieur Thibault PELLETIER, 1^{er} adjoint et Maire délégué de la commune d'Ecublé-Bilheux, la parcelle cadastrée 138 ZA 22 ne servant pas à la commune pourrait être proposée à la vente.

Ce terrain d'une superficie de 368 m² est à la charge de la commune, or elle ne présente pas d'intérêt pour des aménagements futurs. Des riverains sont intéressés pour l'acquérir.

Après estimation de France Domaine, la parcelle 138 ZA 22 serait d'une valeur de 200 €.

Madame le Maire rapporte que des riverains sont intéressés et se sont positionnés pour l'achat de cette parcelle. Il faut aussi préciser que les frais engendrés pour la division parcellaire et pour la procédure de vente sont à la charge de l'acheteur.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire précise également que la procédure de vente sera assurée par maître Annabelle Cierpizs notaire domicilié à Courville sur Eure.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le principe de vente de cette parcelle et l'autorisation le cas échéant de procéder à la signature de tous documents rendus nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Madame Catherine BAZIN demande si le terrain est constructible.

Monsieur Thibault PELLETIER répond par la négative.

Madame Catherine BAZIN demande si cette notion d'inconstructibilité est prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

Monsieur PELLETIER répond par l'affirmative.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la vente de la parcelle 138 ZA 22, au prix estimé par le service de France Domaine, soit 200 €.
- **Autorise** Madame le Maire à recourir à un géomètre pour la division parcellaire entre les riverains à leurs charges.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

DCM 2016.13.12.09 - Vente de la parcelle 138 ZC 17 située à Ecublé.

Plan cadastral en annexe

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016.11.07.07, donnant accord pour la vente des parcelles, après consultation de France Domaine.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'après concertation avec Monsieur Thibault PELLETIER, 1^{er} adjoint et Maire délégué de la commune d'Ecublé-Bilheux, la parcelle cadastrée 138 ZC 17 ne servant pas à la commune pourrait être proposée à la vente.

Ce terrain d'une superficie de 16 022 m² est à la charge de la commune, or elle ne présente pas d'intérêt pour des aménagements futurs. Après estimation de France Domaine, la parcelle 138 ZC 17 serait d'une valeur de 4 800 €.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le principe de vente de cette parcelle et l'autorisation le cas échéant de procéder à la signature de tous documents rendus nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Madame le Maire rapporte que l'agriculteur exploitant actuellement cette parcelle s'est positionné prioritairement pour l'achat du terrain. Il est nécessaire de préciser également que les frais engendrés par la procédure de vente sont à la charge de l'acheteur.

Madame le Maire précise également que la procédure de vente sera assurée par maître Hélène Rousse-Dillenschneider notaire domicilié à Tremblay-les-Villages.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le principe de vente de cette parcelle et l'autorisation le cas échéant de procéder à la signature de tous documents rendus nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Monsieur Yves LAOUENNAN fait remarquer que le rapport prix/superficie de cette parcelle n'est pas très élevé.

Madame Christelle MINARD répond que l'estimation de France Domaine est aussi basée sur différentes classes et précise qu'il est possible si le conseil le désire de procéder à une augmentation du prix de 5 %.

Madame le MINARD rappelle aux membres du Conseil Municipal que ces ventes impacteront le budget pour l'année 2017.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la vente de la parcelle 138 ZC 17, au prix estimé par France Domaine, soit 4 800 €.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Point budgétaire : Précision de la clôture du budget pour l'exercice 2016 et orientation budgétaire pour 2017

Situation budgétaire du budget primitif principal et du budget primitif annexe de l'eau (*version papier de la situation donnée aux conseillers municipaux lors du conseil*)

Madame Christelle MINARD précise que les résultats présentés par la suite ne sont que des approximations, et que la situation budgétaire peut encore légèrement bouger jusqu'à la fin de l'année et la clôture de l'exercice 2016.

Pour rappel :

Compte administratif 2015

Budget principal de la commune

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	RESULTAT REPORTE
1 502 321,87 €	1 949 062,98 €	446 741,11 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
441 898,56 €	923 689,50 €	481 790,94 €	(Report négatif 2014 : -435963,31 €) soit 45 827,63 €
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
1 944 220,43 €	2 872 752,48 €	928 532,05 €	
RAR DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR RECETTES INVESTISSEMENT	RESULTAT	
219 321,36 €	113 633,14 €	-105 688,22 €	(Excédent d'investissement 2015 : 45 827,63 € - 105 688,22 € = - 59 860,59 €
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
2 163 541,79 €	2 986 385,62 €	822 843,83 €	



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

001 = 45827,63 € (excédent d'investissement cumulé en recette)
1068 = -59860,59 € (part de l'excédent de fonctionnement servant à couvrir le déficit d'investissement : 481790,94 € - 435963,31 € - 105688,22 €)
002 = 386880,52 € (part de l'excédent de fonctionnement restante après équilibre du déficit d'investissement : 446741,11 € - 59860,59 €)

Projection compte administratif 2016 Budget principal de la commune

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	RESULTAT REPORTE
1 526 370,00 €	1 793 402,00 €	267 032,00 €	386 880, 52 € (résultat reporté 2015) = 653 912,52€ (résultat cumulé)
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
738 000,00 €	402 567,00 €	-335 433,00 €	
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
2 264 370,00 €	2 195 969,00 €	-68 401,00 €	
RAR DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR RECETTES INVESTISSEMENT	RESULTAT	
42 436,00 €	68 000,00 €	25 564,00 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
2 306 806,00 €	2 263 969,00 €	-42 837,00 €	

1068 = résultat d'investissement 2016 estimé – 335 433 – RAR 2016 25 564 = - **309 869 €** estimé

001 = - **335 433 €** estimé

002 = Résultat Global – 1068, 653 912,52 € -309 869 € = **344 043,52 €** estimé

➤ Dépenses de fonctionnement :

- Evolution entre 2015 et 2016 : estimé à + 24 000 €

➤ Recettes de fonctionnement :

- Evolution entre 2015 et 2016 = estimé à - 155 660 €

Cette évolution s'explique par :

- Une perte de redevances
- Une légère baisse des taxes foncières et des versements CFE et CVAE
- Une baisse de l'attribution de compensation
- Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Une augmentation de la dotation de solidarité rurale
- Une baisse de la dotation nationale de péréquation
- Une baisse des autres attributions (Fond de Péréquation)
- Une baisse des produits de gestion courante (location des salles des fêtes, bibliothèque...)
- Une baisse des produits exceptionnels (remboursements mises à disposition d'agents, assurances...)



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Dépenses d'investissement :
 - Evolution entre 2015 et 2016 = estimé à + 120 000 €
- Recettes d'investissement :
 - Evolution entre 2015 et 2016 = estimé à - 566 755 €

Cette évolution s'explique par :

- Une augmentation de l'amortissement
- Une baisse de la taxe d'aménagement
- Une baisse de l'excédent de fonctionnement
- Une légère baisse des subventions

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que comme l'année dernière malgré une certaine maîtrise des charges de gestion courante, les contraintes que sont la baisse des dotations d'Etat et l'évolution des dépenses incompressibles en matière de personnel obligeront la collectivité à trouver de nouvelles marges de fonctionnement permettant d'assurer le maintien du service public d'une part et d'assurer un autofinancement sur les investissements de la collectivité, car encore cette année la commune est dans l'impossibilité d'emprunter.

Il faut donc continuer à trouver des moyens de faire des économies de fonctionnement, c'est à ce prix que la collectivité va pouvoir continuer à investir dans le futur.

Pour les investissements le résultat de cette année implique que pour l'exercice 2017, les dépenses d'investissements devront être contrôlées plus attentivement et donner priorité aux investissements générant rapidement des économies de fonctionnement (éclairage public, isolation des bâtiments, ...). Par conséquent, il s'impose une baisse du volume de travaux de voirie.

Les perspectives d'évolution des recettes :

- Sur la fiscalité directe, il ne semble pas souhaitable d'augmenter les taux d'imposition.
- Les dotations :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2013-2019
DGF	211 432	199 510	172 917	147 603	131 367	103 898	76 926	-63,62%
Variation DGF	-	-5,64%	-13,33%	-14,64%	-11%	-20,91%	-25,96%	
DSR	113 663	116 569	133 241	14 8241	163 065	179 371	197 308	+ 73,6 %
Variation DSR	-	3%	14%	11%	10%	10%	10%	
Attribution de compensation		151 216	161 996	157 160	162 240			
Variation attribution de compensation			7,13%	-2,99%	3,23%			

Madame le Maire indique que la commune devrait perdre sur la Dotation Globale de Fonctionnement un montant de 16 236 € pour l'année 2017 (estimation à confirmer).

En parallèle, la dotation de solidarité rurale tend à augmenter, sans certitude sur les mesures gouvernementales, représentant entre 2016 et 2017 une augmentation de 14 824 € (estimation à confirmer).



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Les autres recettes :

Le fond de péréquation en 2016 était de 32 500 €, il devrait être du même montant en 2017.

L'attribution de compensation augmentera à 162 240 € en 2017 alors qu'elle avait connu une baisse en 2016 suite au nouveau calcul des charges issu du transfert de la compétence du transport.

En 2017, le montant du FCTVA sera de 25 920 €. Ce montant est calculé sur la base des dépenses d'investissement effectuées 2 ans plus tôt, soit sur la base des dépenses d'investissement de 2015. A titre de comparaison, le FCTVA perçu en 2016 s'élevait à 132 976 €, ce qui représente une différence de 107 056 € entre 2016 et 2017.

Cette différence s'explique par la forte baisse des investissements qui a eu lieu entre 2014 et 2015, années servant respectivement au calcul du FCTVA de 2016 et 2017.

Concernant l'endettement de la commune au 31/12/2016 sur le budget principal :

Au titre de l'année 2017, il faudra prévoir au budget principal de la commune 190 000 € en capital et 51 000€ en intérêts

On constatera, comme le montre le tableau fourni, que l'annuité de la dette connaîtra une forte baisse à compter de l'année 2018.

Madame le Maire rappelle que la structure de la dette est essentiellement composée d'emprunts à taux fixes.

Les éléments à prévoir pour la construction du budget 2017 :

Madame le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait qu'une augmentation des dépenses de fonctionnement est à prévoir. Cette augmentation se traduira par une baisse des dépenses d'investissement. Ces dernières seront limitées aux urgences et aux priorités.

Pour rappel :

Compte administratif 2015

Budget annexe de l'eau

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	RESULTAT REPORTE
256 254,82 €	399 842,15 €	143 587,33 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
38 186,09 €	53 832,45 €	15 646,36 €	(Report négatif 2014 : -23 565,26) soit - 7 918,90 € cumulé
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
294 440,91 €	453 674,60 €	159 233,69 €	
RAR DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR RECETTES INVESTISSEMENT	RESULTAT	
33 278,77 €	3 140,00 €	-30 138,77 €	Déficit d'investissement 2015 : (- 7918,90) soit - 38057,67 €
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
327 719,68 €	456 814,60 €	129 094,92 €	



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

001 = -7918,90 € (déficit d'investissement cumulé en dépense)
1068 = 38057,67 € (part de l'excédent de fonctionnement servant à couvrir le déficit d'investissement : 15646,36 € - 23565,26 € - 30138,77 €)
002 = 105529,66 € (part de l'excédent de fonctionnement restante après équilibre du déficit d'investissement : 143587,33 € - 38057,67 €)

Projection compte administratif 2016 Budget annexe de l'eau

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	RESULTAT REPORTE
260 000,00 €	336 729,07 €	76 729,07	105 529,66 € = 182 258,73 € cumulé
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	RESULTAT	
140 000,00 €	78 000,00 €	-62 000,00 €	-7 918 = - 69 918 € cumulé
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
400 000,00 €	414 729,07 €	14 729,07 €	
RAR DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR RECETTES INVESTISSEMENT	RESULTAT	
9 384,27 €	14 272 €	4 887,73 €	
DEPENSE + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
409 384,27 €	429 001,07 €	19 616,80 €	117 228,46 €

1068 = résultat d'investissement de l'année N + résultat d'investissement N-1 + RAR année N
= -62 000 € - 7 918 € + 4 887,73 € = - **65 031,17 €** estimés.
001 = déficit d'investissement de l'année N + déficit d'investissement N-1
= - 62 000 € - 7 918 € = - **69 918 €** estimés
002 = résultat reporté de l'année N + le résultat reporté N-1 – résultat 1068
= 182 258,73 € - 65 031,17 € = **117 227,56 €** estimés

- Dépenses de fonctionnement :
 - Evolution entre 2015 et 2016 = estimé à + 4 000 €.
- Recettes de fonctionnement :
 - Evolution entre 2015 et 2016 = estimé à - 63 113 €
 - Cette baisse liée à une subvention du budget eau par la commune en 2015 de 100 000 €, absente en 2016.
- Dépenses d'investissement :
 - Evolution entre 2015 et 2016 : estimé à + 78 000 €
 - Cette hausse s'explique par :
 - La nécessité du renouvellement des compteurs d'eau
 - La nécessité de renforcer certains tronçons du réseau d'eau potable
- Recettes d'investissement :
 - Evolution entre 2015 et 2016 = estimé à + 35 000 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Cette hausse des recettes s'explique par

- Une augmentation de l'excédent 2015 (estimé à + 18 000 €)
- Une augmentation des dotations aux amortissements

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajouter au budget eau pour 2017 :

- Après demande de la trésorerie de Châteauneuf en Thymerais, la commune sera dans l'obligation de procéder à une épuration de l'état des restes à recouvrir. Si pour certaines créances il sera possible de récupérer l'argent auprès des mauvais payeurs, certaines dettes ne pourront être récupérées, il faut donc prévoir une hausse des crédits budgétaires attribués aux comptes 6542 et 6541 respectivement assignés aux créances éteintes et aux créances admises en non-valeur.
- Les investissements planifiés tels que le changement de 30 compteurs par an, la pose de compteurs de sectorisation ou encore le renforcement urgent des réseaux.
- Il sera sûrement nécessaire de prévoir une augmentation du m³ d'eau comme la Chambre Régionale des Comptes l'avait indiqué.

Pour information les tarifs de l'eau ont évolué de la façon suivante ces dernières années :

	Prix HT du m ³ d'eau	Prix de l'abonnement
2014	1,31 €	25 €
2015	1,81 €	25 €
2016	1,99 €	30 €
2017	???	???

Concernant l'endettement de la commune au 31/12/2016 sur le budget de l'eau :

Au titre de l'année 2017 pour le budget annexe de l'eau, il faudra prévoir 9 000 € en capital et 4 000 € en intérêts.

L'annuité de l'emprunt connaîtra une forte baisse à compter de l'année 2019 (cf. Tableau joint).

Monsieur Yves LAOUENNAN demande pourquoi la commune à un résultat de - 63 113 € en recettes de fonctionnement pour l'année 2016.

Madame Christelle MINARD répond que cela s'explique principalement par le fait que pour l'année 2015 la Chambre Régionale des Comptes avait autorisé un virement exceptionnel du budget principal vers le budget eau de la commune. Il faut aussi prendre en compte les nombreuses fuites d'eau qui n'avaient pas été prévues au budget.

Madame Christelle MINARD rappelle que la loi impose le renouvellement des compteurs plomb présents sur la commune, et qu'il faut donc s'inscrire dans cette démarche.

Monsieur Yves LAOUENNAN demande à quelle date la compétence de la gestion de l'eau sera du ressort de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Madame Christelle MINARD répond que le transfert de compétence aura lieu en 2020.

Monsieur Thibault PELLETIER insiste sur le fait que ce processus sera lourd administrativement



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ressources Humaines :

• Bilan Ressources Humaines pour année 2016

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux un récapitulatif des ressources humaines au sein de la mairie de Tremblay-les-Villages.

Pour les titulaires : 7 agents

Nbre	Grade	Heures hebdo
1	Adj. Adm 2 cl	35/35
1	Adj. Adm 2 cl	28/35
1	Adj. Tech 2 cl	35/35
1	Adj. Tech 2 cl	35/35
1	Agent de Maitrise	35/35
1	Adj. Patri 2 cl	9,49/35
1	Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35

Pour les contractuels : 1 agent

Rédacteur	35/35	Fin de contrat le 31/12/2017
-----------	-------	---------------------------------

2 Agents techniques sont en disponibilités

3 Agents sont mis à disposition par l'Association GRACES :

1 agent technique 10h/semaine
1 agent d'entretien 25h/semaine
1 agent administratif 35h/semaine

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil le départ du secrétaire général dont le contrat est arrivé à son terme le 31/07/16 et qui a été remplacé dans un premier temps par un agent contractuel du 01/08/16 au 25/08/16 qui par la suite a été prolongé par le biais d'un contrat de mise à disposition de l'association GRACES. Ce contrat est un contrat d'avenir à 35h hebdomadaires.

Madame le Maire rappelle également, qu'il avait été décidé de recourir à un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour gérer les factures d'eau de fin d'année ainsi que d'apporter un soutien à la partie secrétariat général compte tenu du fait que l'agent recruté pour ce poste est encore en formation.

En ce qui concerne les services techniques, la mairie avait eu recours à un contrat pour accroissement d'activité saisonnier du 01/08/16 au 31/10/16, suite à cela cet agent a été conservé par le biais d'un contrat de mise à disposition de l'association GRACES à partir du 1/11/16 et à raison de 10 heures hebdomadaires au bénéfice de la commune.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Réalisation budgétaire pour le paiement des traitements des agents :

	Voté/ Prévuu	Consommé	Reste au 31/12
Titulaires	200 000 €	148 283 €	51 718 €
Non Titulaires	66 000 €	28 770 €	37 330 €

Madame le Maire précise que les quatre contrats aidés par l'association GRACES ne sont pas comptabilisés dans les charges de personnel mais en contrat de prestation de services. Ce qui représente un montant de 18 767,94 €.

Réalisation budgétaire des primes :

	Voté / Prévuu	Consommé	Reste
IEMP	12 989 €	7 585 €	5 405 €
IAT	5008,94 €	3 514 €	1 484 €
PFR	4 150 €	1 821 €	2 329 €

Madame le Maire précise que pour l'année 2017, une augmentation de la valeur du point de **0,6 %** aura lieu, il faudra donc anticiper cette augmentation dans le budget de l'année prochaine.

Monsieur Yves LAOUENNAN demande pourquoi il y a un reste aussi important par rapport à l'enveloppe prévue initialement pour la rémunération des agents titulaires.

Madame Christelle MINARD explique que dans ce total les contrats de mise à disposition par l'Association GRACES ne sont pas pris en compte, alors qu'il avait budgété au chapitre 12

Monsieur Yves LAOUENNAN demande si l'augmentation de la valeur du point aura lieu à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Madame Christelle MINARD répond par l'affirmative.

Retrait de la délibération sur la Modification du Régime Indemnitare du personnel communal suite à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les raisons pour lesquelles la délibération sur la modification du régime indemnitare des agents en vue de la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) n'a pu être prise ce soir.

Madame le Maire précise que pour le moment rien n'a été prévu concernant le régime indemnitare des agents techniques et que la circulaire permettant l'adoption de ce nouveau dispositif n'est pas encore publiée.

Une fois que tout sera en place, il faudra faire un projet de délibération et l'envoyer au comité technique du Centre de Gestion d'Eure et Loir pour validation. Seulement après, le Conseil Municipal pourra délibérer sur l'adoption d'un nouveau régime indemnitare.

Madame le maire, propose donc de faire un point sur le dispositif de transfert Primes/Points, ainsi que sur l'adoption du nouveau régime indemnitare RIFSEEP.

Point sur le dispositif transfert Prime/Points :

Il faut d'abord prendre en compte le fait que pour les agents ayant la qualité de fonctionnaire percevant du régime indemnitare, la 1^{ère} revalorisation indiciaire décidée dans le cadre du Parcours Professionnels,



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Carrières et Rémunération (PPCR), n'aura pas pour effet d'accroître leur salaire du fait de l'application du transfert Prime/Points.

Les objectifs de ce dispositif simultané de revalorisation et de transfert Prime/Points sont de 2 ordres :

- Une augmentation du montant des pensions CNRACL car les fonctionnaires en bénéficiant ne cotisent pas sur leurs primes, en limitant l'impact financier que peut avoir ces revalorisations pour la collectivité employeur
- Une augmentation du pouvoir d'achat direct des agents ne bénéficiant pas ou de peu de régime indemnitaire.

Ce dispositif devra être mis en place à la date d'effet de revalorisation indiciaire en application du protocole PPCR. Une retenue sur la fiche de paie de certains agents devra être effectuée pour minimiser cette revalorisation indiciaire par une diminution forfaitaire et fictive du régime indemnitaire.

Cette retenue viendra réduire l'impact financier de la première revalorisation indiciaire. Il faut noter que pour les agents ne bénéficiant pas de régime indemnitaire, cette première revalorisation se traduira par un gain réel, car si le dispositif prime/point continuera de s'appliquer, son montant n'évoluera pas.

Point sur le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP :

Ce nouveau régime indemnitaire viendra remplacer les actuels IEMP et IAT, c'est une simplification en une seule prime quel que soit le grade d'appartenance.

Ce nouveau régime sera composé de 2 parts :

- Une part obligatoire : **L'IFSE**
- Une part facultative : **Le CIA**

La première part obligatoire, prend en compte les fonctions, le grade, l'encadrement, la technicité, l'expérience et la part facultative est liée à la manière de servir, l'investissement personnel, le sens du service public, ...

DCM 2016.13.12.10 - Modification de l'enveloppe IAT du régime indemnitaire 2016

Enveloppe pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coeff de décembre	Prime fin d'année	Enveloppe Annuelle
Adj Adm 2 cl	35/35	12	449,29	1,5	673,94	1 213,09 €
Adj Adm 2 cl	28/35	12	449,29	1,5	539.15	
Adj Tech 2 cl	35/35	12	449,29	1,5	673,94	1 347,88 €
Adj Tech 2 cl	35/35	12	449,29	1,5	673,94	
Agent de Maitrise	35/35	12	469,67	1,5	704,51	704,51 €
Adj Patri 2 cl	9,49/35	12	449,29	1,5	182,73	182,73 €
Adj Adm Ppal 2 cl	35/35	12	469,65	1,5	704,48	704,48 €
Rédacteur	35/35	9	598,68	1,5	673,52	673,52 €
Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montant	Coeff mensuel	Montant mensuel	Montant annuel
Adj Patri 2 cl	9,49/35	12	449,29	1,5	15,23	182,73
					Total	5 008,94 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire précise qu'une erreur s'est introduite dans la délibération du 16 mars 2016 concernant la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif. Figurait sur la précédente délibération une durée hebdomadaire à temps partiel de 25/35ème au lieu de 28/35ème, entraînant dans le calcul de sa prime de fin d'année une diminution de celle-ci de 57,77 € (soit initialement 481,38 € au lieu de 539,15 €).

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, l'augmentation de 57,77 € de l'enveloppe IAT pour un montant global de **5008,94 €**.

Monsieur Yves LAOUENNAN demande si un réajustement doit être réalisé du fait de ce changement.

Madame Christelle MINARD répond par la positive, mais dans le cas présent l'agent n'a pas le coefficient maximum.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la modification de l'enveloppe du régime indemnitaire 2016.

Travaux :

La commission des travaux a été réunie par le 1^{er} adjoint Monsieur PELLETIER, le lundi 12 décembre 2016. Les points abordés ont été les suivants :

1/ Les travaux en cours

a. Rénovation du mur de la mare de Chêne-Chenu

Etat	Achevé
Prix HT	4 148,60 €
Prix TTC	4 978,32 €

Ce projet a fait l'objet d'un subventionnement.

b. Maintenance des installations d'éclairage public + changement des horloges et armoires

Etat	En cours
Prix HT	41 480,00 €
Prix TTC	

Le changement des horloges astronomiques a déjà été effectué. Le changement des armoires est en cours de réalisation.

c. Remise aux normes de l'armoire de commande électrique de la salle des fêtes de Tremblay

Etat	Achevé
Prix HT	1 365,20 €
Prix TTC	2 242,14 €

Il s'agit ici du devis initial. Les travaux de remise aux normes ont dû être complétés par la suite avec les prestations suivantes, pour cause de dysfonctionnements récurrents :

Etat	Achevé
Prix HT	1 109,80 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Prix TTC	1 331,76 €
-----------------	------------

d. Changement de deux portes sur le vestiaire et le club-house du stade

Etat	Achevé
Prix HT	3 595,38 €
Prix TTC	4314,46 €

Ces travaux ont fait l'objet d'un financement par l'assurance de la commune, suite aux dégradations commises sur les anciennes portes, ainsi que d'un financement par le biais des subventions départementales.

e. Changement de 30 compteurs d'eau potable en limite de propriété

Etat	En cours
Prix HT	37 628,00 €
Prix TTC	45 153,60 €

Ces travaux devraient être achevés avant la fin de l'année 2016.

Au total, la commune possède 1114 compteurs d'eau.

f. Raccordement de la mairie d'Ecublé au réseau d'assainissement

Etat	Achevé
Prix HT	5 082,00 €
Prix TTC	5 590,00 €

Ces travaux devraient être achevés avant la fin de l'année 2016.

g. Réalisation d'un mur de soutènement rue du Jardin Rond à Bilheux

Etat	Achevé
Prix HT	10 147,25 €
Prix TTC	12 176,70 €

h. Réalisation d'un renforcement de canalisation rue de la Chardonnière

Etat	Achevé
Prix HT	29 333,00 €
Prix TTC	35 199,60 €

Ces travaux font l'objet d'un subventionnement

i. Travaux d'éclairage public, changement de 50 têtes d'éclairage

Etat	En cours
Prix HT	20 750,00 €
Prix TTC	

La société qui a en charge cette opération est actuellement en attente de la livraison du matériel. Il conviendra, avec les maires délégués, de déterminer quelles sont les rues à équiper en priorité.

Au total la commune dispose de 552 points d'éclairage dont 451 nécessitent un changement.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame Catherine BAZIN demande si le prestataire pour le changement des têtes d'éclairage a fini son intervention, car à certains endroits il y a encore des candélabres qui ne marchent pas.

Monsieur Thibault PELLETIER répond qu'il est tout à fait possible que certaines ampoules ne marchent plus et précise que dans ce cas il faut appeler la Mairie pour que les agents administratifs puissent faire remonter l'information à notre prestataire pour que celui-ci intervienne.

j. Création et rénovation de points d'éclairage public

Etat	En cours
Prix HT	7 310,00 €
Prix TTC	8 772,00 €

La création du point lumineux route de Landouville impliquait la réalisation d'un passage de route, celui-ci correspond à la prestation suivante :

Etat	Achevé
Prix HT	2 535,00 €
Prix TTC	3 042,00 €

k. Création de trottoirs et d'accotements rue de la Goletterie à Bilheux

Etat	En cours
Prix HT	60 120,00 €
Prix TTC	72 252,00 €

Ces travaux font l'objet de subvention du Conseil Départemental

l. Réfection de chaussée rue de St-Lhomer, accès PMR rue de Baillette et bordures rue de la Libération

Etat	Achevé
Prix HT	19 918,38 €
Prix TTC	23 902,06 €

Ces travaux sont achevés et seront prochainement validés par l'Agence Technique Départementale, qui est maître d'œuvre sur cette opération. Ces travaux font l'objet de subvention du Conseil Départemental. Par ailleurs, il est envisagé d'adapter la disposition des jardinières positionnées devant la boulangerie. Le but étant de décourager les automobilistes d'ouvrir leurs portières au niveau de la rampe d'accès, le risque, *in fine* étant de heurter ladite rampe.

m. Démolition de l'ancienne menuiserie Reboux

Etat	Non débuté
Prix HT	19 230,00 €
Prix TTC	23 076,00 €

Ces travaux seront réalisés pendant la première semaine du mois de Janvier 2017. Ils font l'objet de subvention du Conseil Départemental

n. Achat de panneaux de signalisation et accessoires

Etat	Achevé
Prix HT	1 385,55 €
Prix TTC	1 662,26€



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

o. Pose de bordures au 7 rue de l'Aubépine à Neuville

Etat	Achevé
Prix HT	1 165,00 €
Prix TTC	1 398,00 €

p. Terrassement et pose de calcaire route de paincuit à Gironville

Etat	Achevé
Prix HT	2 714,00 €
Prix TTC	3 256,00 €

q. Pose de bateaux rue de la Sente aux Moines à Moreaulieu

Etat	Achevé
Prix HT	1 791,20 €
Prix TTC	2 149,44 €

r. Rognage des souches route de Landouville

Etat	Non débuté
Prix HT	890,00 €
Prix TTC	1 068,00 €

Cette opération est programmée le 20 décembre 2016.

s. Illuminations de Noël pour la mairie de Tremblay

Cette opération se compose en deux parties comprenant l'achat des guirlandes et la pose.

Achat des guirlandes	
Etat	Achevé
Prix HT	1 026,00 €
Prix TTC	1 231,20 €

t. Aménagement de sécurité à Saint-Chéron des Champs

Pour rappel, des chicanes ont été aménagées à la fin de l'année 2015 à Saint-Chéron des Champs. A noter que ces travaux sont inscrits au budget de 2015.

Aménagement de sécurité	
Etat	Achevé
Prix HT	9 260,50 €
Prix TTC	11 110,20 €

u. Travaux de mise en accessibilité – plan 2016

Tous les travaux de mise en accessibilité mentionnés ci-dessous ont été réalisés par les services techniques de la commune. Les sommes mentionnées ne sont que des budgets estimatifs qui avaient été fait par la société SOCOTEC lors de son évaluation des besoins.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Mairie de Chêne-Chenu	
Créer un guidage contrasté visuel et tactile	
Etat	Achevé
Prix	1 500,00 €
Changer la grille d'évacuation des eaux pluviales	
Etat	Achevé
Prix	500,00 €
Mise en place de bande d'appel vigilance et peinture des 1^{ères} et der. contremarches	
Etat	Achevé
Prix	800,00 €
Mise en place d'une signalisation adaptée	
Etat	Achevé
Prix	100,00 €
Club-House	
Mise en place d'un contraste visuel et tactile	
Etat	Achevé
Prix	1 000,00 €
Plateau sportif	
Mise en place d'un contraste visuel et tactile	
Etat	Achevé
Prix	300,00 €
Maison des services	
Mise en place d'une barre d'appui dans les sanitaires	
Etat	Achevé
Prix	200,00 €
Salle des fêtes de Tremblay	
Mise en place d'un contraste visuel et tactile	
Etat	Achevé
Prix	500,00 €
Mise en place de bande d'appel vigilance et peinture des 1^{ères} et der. contremarches	
Etat	Achevé
Prix	2 500,00 €
Déplacer la place de stationnement handicapé au plus près du cheminement	
Etat	Non encore réalisé
Prix	1 800,00 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Mise en place d'un panneau de signalisation pour la place de stationnement réservé	
Etat	Non encore réalisé
Prix	250,00 €

Bibliothèque	
Mise en place d'un revêtement de sol visuellement et tactilement contrasté	
Etat	Non-Commencé
Prix	400,00 €
Remplacement de la grille devant la porte d'entrée	
Etat	Non-Commencé
Prix	300,00 €

Cimetière d'Ecublé	
Création d'une rampe d'accès	
Etat	En cours
Prix	

Ces travaux seront achevés en 2016 ou début 2017.

2/ Point des achats et travaux 2017 pour les budgets « commune » et « eau »

a. Etudes

La réalisation des études suivantes a été envisagée pour 2017 :

- Relevé topographique du cœur de village pour l'aménagement de la place de Tremblay-les-Villages
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la place de Tremblay-les-Villages
- AMO pour les travaux de renforcement de canalisations à Villette-les-Bois et Ecublé
- AMO pour le raccordement au réseau d'eau du puits de Bernier, pour des travaux projetés en 2018.

b. Achat de matériels et équipement

Tondeuse autoportée – I^t

3 candidats ont été retenus pour ce marché qui est en cours de négociation.

- Mollier
- Lhermitte
- Garden Equipement

- Estimation : 35 000 €

La délibération aboutissant au choix de l'entreprise retenue sera prise en 2017 dès lors que les sociétés auront rendu leurs offres définitives.

Tronçonneuse/Elagueuse - I^t

2 candidats ont répondu pour ce marché :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Mollier : 550,00 € HT (660 € TTC)
- Garden Equipement : 523,56 € HT (628,27 € TTC)

Une délibération sera prise en début d'année 2017 pour acter le choix de l'entreprise retenue.

Taille-haies - I^t

2 candidats ont répondu pour ce marché :

- Mollier : 530,00 € HT (636,00 € TTC)
- Garden Equipement : 499,37 € HT (599,24 € TTC)

Une délibération sera prise en début d'année 2017 pour acter le choix de l'entreprise retenue.

Guirlandes électriques de Noël pour la façade de la mairie de Tremblay- I^t

- Estimation : 3720 € HT

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

Aires de jeux pour enfants - I^t

Aucune consultation n'est à ce jour lancée, permettant d'évaluer précisément le montant des travaux. Il convient, au préalable, de définir les lieux à équiper en priorité.

Arnaud LEHERICHER, 3^{ème} Adjoint, en charge de coordonner cette opération, explique que, de manière générale, il convient de compter entre 20 000 € et 30 000 € par emplacement d'aire de jeux.

Monsieur PELLETIER précise que les réglementations très strictes concernant l'installation de jeux pour enfants entraînent une hausse de prix importante en fonction de l'aire de jeu choisie.

Monsieur Frédéric SEVIN demande combien de jeux comporte le projet.

Monsieur Arnaud LEHERICHER répond que le but est d'élargir la tranche d'âge des enfants utilisant l'aire de jeu, car cette dernière est actuellement trop basse. Le projet est donc tourné vers l'installation d'une structure de jeux multi-âges.

Achat de 15 drapeaux tricolores - I^t

- France Collectivité : 184,00 € (HT)
- SEDI : 175,50 € (HT)
- AVISO : 202,50 € (HT)
- Direct Collectivités : 196,50 € (HT)

Achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque - I^t

Aucune démarche n'est actuellement engagée permettant de chiffrer les travaux à réaliser.

Achat d'un nettoyeur eau froide avec buse spéciale canalisations - I^t

L'achat de ce matériel a fait l'objet d'un premier chiffrage :

- Quincaillerie Beauceronne
 - Un nettoyeur avec flexible de 20m et une buse spéciale canalisations
 - 1 059,20 € HT (1 271,04 € TTC)

Achat de vêtement de travail et d'équipements de sécurité - F^t



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

L'achat de ces vêtements à fait l'objet d'un premier chiffrage :

- Quincaillerie Bauceronne
 - 2 parkas et 6 pantalons
 - 383,00 € HT (459,60 TTC)

Achat ou location d'un broyeur de branches - I^t

La location d'un broyeur de branche à fait l'objet d'un premier chiffrage :

- Locapaysage
 - 200 € HT pour une journée (240 € TTC)

Il est envisagé de recourir à la location plutôt que l'achat pour l'année 2017 afin de voir comment peut être abordé le broyage qui est une nouveauté pour la commune.

c. Travaux sur les bâtiments

Changement d'une paire de volet sur la mairie - I^t

- Deux candidats ont répondu à la demande de devis (sur 5 consultés)
 - Famille Martin : 1 732,68 € (2 079,22 € TTC)
 - Godefroy : 523,20 € (627,84 € TTC)

Le choix de l'entreprise sera effectué une fois que la commission des travaux aura arbitrer les opérations à réaliser.

Réparation toiture de l'église Ecublé - I^t

- Une seule candidature a été relevée pour ces travaux
 - Godefroy : 5 034,00 € (6 040,80 € TTC)

Face au peu de réponses apportées à cette consultation, il est convenu d'élargir la consultation à d'autres entreprises.

Travaux de mise en accessibilité PMR - I^t

- Eglise d'Ecublé
 - Changer la grille d'évacuation des eaux pluviales
 - Estimation : 200 €
- Salle des Fêtes de Tremblay
 - Mise en place d'une tablette adaptée
 - Estimation 1 500 €
- Bibliothèque de Tremblay
 - Mise en place d'une rampe amovible à l'entrée
 - Estimation 1 000 €
 - Déplacer le sanitaire
 - Estimation 200 €
 - Remplacement de la cuvette trop basse
 - Estimation 600 €

Ces travaux sont obligatoires et à réaliser avant la fin de l'année 2017. Les sommes indiquées correspondent à un budget estimatif.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Sablage et Peinture des candélabres d'éclairage public - F^t

- Une seule candidature a été relevée pour ces travaux :
 - ETSI 42 480,00 € (total HT)
 - Tranche ferme : 19 800,00 € HT (23 760,00 € TTC)
 - Tranche optionnelle 1 : 11 520,00 € HT (13 824,00 € TTC)
 - Tranche optionnelle 2 : 11 160,00 € HT (13 392,00 € TTC)

Ces travaux pourront être réalisés sur 2 à 3 ans selon les capacités budgétaires de la commune.

Monsieur Thibault PELLETIER précise qu'il y a peu d'entreprises qui réalise cette opération de sablage et que de ce fait la procédure de consultation des entreprises n'a eu qu'une seule réponse.

Réparation de la toiture de la salle des fêtes de Chêne-Chenu - I^t

Aucune démarche n'est actuellement engagée permettant de chiffrer les travaux à réaliser.

Réfection de la salle du Conseil Municipal- I^t

Ce projet comprend une phase d'isolation et une phase de peinture ainsi que l'achat d'un radiateur électrique. Ces travaux seraient réalisés en régie par les agents techniques de la commune.

- Devis réalisé chez Leroy Merlin
 - 1 155,90 € HT (1 387,05 € TTC)

Nettoyage et peinture de la façade de la salle des fêtes de Tremblay - I^t

Ce projet comprend une phase d'enlèvement du lierre accroché à la façade ainsi qu'un ravalement.

- Devis réalisé chez Leroy Merlin
 - 1 095,05 € HT (1 314,05 € TTC)

Renforcement du mur de la mare de Chêne-Chenu - F^t

Aucune démarche n'est actuellement engagée permettant de chiffrer les travaux à réaliser.

d. Voirie et Réseaux

Réseaux

Travaux d'éclairage public pour 2017 - I^t

Pour les travaux d'éclairage public, deux lots ont été isolés :

- Lot n°1 : changement de 50 têtes d'éclairage
 - Deux candidats :
 - H2E : 20 750 € HT
 - Eiffage : 27 800 HT

Ces travaux devront être réalisés car ils font l'objet de subvention du SDE 28 et de l'Etat.

- Lot n°2 : création de deux points lumineux



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- Deux candidats :
 - H2E : 14 530 € HT (17 436,00 € TTC)
 - Neuville : 3 780 € HT / Moreaulieu : 10 750 € HT
 - Eiffage : 20 993 € HT (25 191,60 € TTC)
 - Neuville : 5 393 € HT / Moreaulieu 15 600 € HT

Création/Réparation de deux poteaux incendie - I^t

Une entreprise de plomberie a été contactée pour fournir un devis.

Lieux concernés : Moreaulieu et Ecublé

Changement de 30 compteurs d'eau - I^t budget EAU

Pour ces travaux, il a été décidé de passer un marché sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande. Celui porte sur le changement de 75 compteurs minimum, et 105 compteurs maximum répartis sur 3 ans.

A titre indicatif : sur le remplacement de 30 compteurs en 2016 :

- 37 628,00 € HT (45 153,00 € TTC)

Pose de compteurs de sectorisation - I^t budget EAU

Ces travaux ont pour but une meilleure détection des fuites d'eaux sur le réseau permettant ainsi des interventions plus ciblées.

Aucune démarche n'est actuellement engagée permettant de chiffrer les travaux à réaliser.

Monsieur Thibault PELLETIER explique que cette opération n'a pour l'instant pas été chiffrée mais qu'elle peut être très intéressante dans la mesure où ce dispositif permettrait de localiser les fuites d'eau présentes sur le réseau de la commune.

Monsieur Yves LAOUENNAN demande si la commune a vraiment intérêt à investir dans ces compteurs de sectorisation, sachant que la compétence de la gestion de l'eau va être transférée à l'Agglomération du Pays de Dreux en 2020.

Madame Christelle MINARD explique qu'à l'heure actuelle le rendement du réseau de distribution d'eau de la commune ne rentre pas dans les critères définis par l'AESM et que de ce fait il faut réparer un maximum de fuite avant le transfert de compétence à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Monsieur Frédéric SEVIN insiste sur le fait que la pose de ces compteurs peut nous aider à récupérer les pertes engendrées par les nombreuses fuites.

Monsieur Thibault PELLETIER répond qu'en effet il faut réparer les fuites qui baissent le rendement et que pour cela il faut dans un premier temps les localiser, c'est pourquoi il a été envisagé de poser des compteurs de sectorisation.

Renforcement de canalisations - F^t budget EAU

Ces travaux concernent la rue du Paradis à Chêne-Chenu et la canalisation reliant Vilette les bois à Ecublé.

Un devis est en cours de réalisation par l'Agence Technique Départementale afin d'établir une estimation du coût de ces travaux.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Changement de surpresseurs - I^t budget EAU

Un surpresseur est à changer sur la commune de Saint-Chéron-des-Champs. Une demande de devis a été faite auprès d'une entreprise. Une consultation plus large devra être réalisée. Concomitamment, il conviendra de passer un contrat d'entretien pour le surpresseur qui sera installé ainsi que pour celui de Neuville-la-Mare déjà existant.

Changement d'un compteur de comptage rue des Sablons à Tremblay-les-Villages - F^t budget EAU

Une demande de devis a été faite auprès d'une entreprise. Une consultation plus large devra être réalisée.

Voirie

Monsieur PELLETIER explique que l'estimation de travaux réalisée par l'Agence Technique Départementale a permis de constituer un plan d'investissement pour au moins les trois années à venir.

Chêne-Chenu

Pose d'enrobée et entrées de maisons rue de la mairie à Chêne-Chenu - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 3 800 € HT.

Bordures de trottoirs Place de la Liberté et réfection de la chaussée - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale (ATD) évalue ces travaux à 84 000 € HT. Ces travaux comprennent une réfection totale de la place. La réalisation des travaux sans réfection de la chaussée est estimée à 50 000 € HT.

Par ailleurs, le représentant de l'ATD préconise la réalisation d'un passage de caméra pour évaluer l'état des réseaux présents en sous-sol.

Bordures de trottoirs rue St-Germain à Villette-les-Bois - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 26 000 € HT.

Theuvy-Achères

Bordures de trottoirs rue Saint-Brice - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 35 480 € HT.

Saint-Chéron-des-Champs

Réfection des trottoirs en enrobé sur l'ensemble du village - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 8 258 € HT. Ce devis concerne uniquement la pose d'enrobée devant les entrées de maisons, pour environ 15 maisons.

Ecoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 26 063 € HT. Le représentant de l'ATD préconise également de profiter de cette tranche de travaux pour poser de l'enrobée sur les entrées de maison de la rue.

Implantation de bandes rugueuses à l'entrée de St-Chéron en venant de Challet- I^t

Des mesures de vitesse seront réalisées par le Conseil Départemental pour évaluer la nécessité de ces bandes rugueuses, en effet, les travaux seront également à la charge du Conseil Départemental s'ils sont jugés nécessaires.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Ecublé-Bilheux

Marquage au sol du rond-point rue de la Goletterie - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 1 608 € HT

Implantation d'un STOP rue St-Jacques - I^t

Ce projet n'a pas encore été chiffré, en effet, il fera l'objet d'une réflexion complémentaire avec la possibilité de remplacer le STOP par un aménagement comprenant un haricot en résine.

Rétrécissement de la chaussée en entrée et sortie d'Ecublé + passage piéton en traversée d'Ecublé- I^t

Ce projet n'a pas encore été chiffré, en effet, il fera l'objet d'une réflexion complémentaire sur la base de mesures de vitesse qui seront réalisées par le Conseil Départemental.

Tremblay

Enrobé des places de stationnement devant l'école rue de Croix Blanche et marquage au sol - I^t

Une réflexion est en cours sur les travaux à réaliser avec la possibilité de procéder à un engazonnement plutôt qu'à la pose d'enrobé.

L'ATD a évalué le prix du revêtement en enrobé à 19 500 € HT, cela représente un coût d'environ 18 € par m².

L'option de l'engazonnement avec la pose de dalles alvéolées coûte entre 20 et 35 € par m².

Réfection de la voirie rue de la Cornaillère - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 41 200 € HT.

Réalisation de bordure de trottoirs rue de Champigny – côté impair à Moreaulieu - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 22 000 € HT

Neuville la Mare

Pose de trottoirs et réfection de l'enrobé dans la rue de St-Lhomer allant du chemin des bouviers à la rue de la libération - I^t

Le devis réalisé par l'Agence Technique Départementale évalue ces travaux à 23 339 € HT. Ce devis comprend la réfection de la chaussée. Les travaux comprenant seulement la pose de bordures sont estimés 16 326 € HT.

e. Prestation de service

Broyage des vallées - F^t

Une demande de devis a été déposée auprès de trois entrepreneurs.

Elagage des marronniers de la place de l'église - F^t

- Trois candidatures ont été reçues concernant la réalisation de cette prestation :
 - Le jardin aux 4 saisons : 1 935,00 € HT (2 322 € TTC)
 - HL création : 1 000,00 € HT (1 200 € TTC)
 - Gouin Espaces Verts : 1 450,00 € HT (1 740 € TTC)

f. Achats et travaux divers de fonctionnement

Réempoisonnement des mares communales - F^t

- Une seule candidature a été reçue pour ce marché
 - Pisciculture du Moulin de Rouge : 390,60 € HT



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame Agnès MAILLE explique qu'il a un problème au niveau de l'entretien de la Mare de Neuville, cette Mare fait très sale à cause de la prolifération des algues.

3/ Divers

a. Aménagement de la zone à urbaniser derrière le centre de secours de Tremblay

La zone comprendra une maison médicale ainsi qu'une dizaine de logements de type « Euréliales », et 10 lots à bâtir. Des propositions ont été faites par l'Habitat Drouais ainsi que par la SA Eure et Loir Habitat. Le 1^{er} Adjoint attire l'attention des élus sur le fait que c'est la vente des lots à bâtir qui doit garantir l'équilibre financier de l'opération. Toutefois, à l'heure actuelle, le projet n'est pas encore assez abouti.

Madame Christelle MINARD informe le Conseil que mercredi 14 décembre 2016 les différents professionnels de santé vont rencontrer l'Habitat Drouais, ainsi que la SEMCAD et précise qu'il faut que la commune trouve un bailleur et un aménageur pour réaliser le projet de maison médicale.

Monsieur Jean-Claude MORIN insiste sur le fait de trouver un 2^{ème} médecin pour que le projet rentre dans le cadre de subvention fixé par l'ARS.

Madame Christelle MINARD réagit et exprime le fait que sans professionnels de santé sur la commune c'est toute l'économie du bassin de vie de Tremblay-les-Villages qui va être impactée.

Monsieur Jean-Claude MORIN émet l'idée que la prise en charge du conjoint du médecin peut être un atout et que certaines collectivités prennent déjà en compte le conjoint du professionnel de santé pour avoir une offre plus attractive.

Madame Catherine BAZIN s'exprime sur le fait qu'il ne faut pas non plus tomber dans la surenchère, qu'aucun autre corps de métier ne se voit proposer une prise en charge de son conjoint dans une proposition d'emploi.

Madame Catherine BAZIN rajoute également que le gouvernement doit prendre des mesures et légiférer dans ce sens.

Madame Christelle MINARD répond affirmativement à la remarque de Madame Catherine BAZIN, mais explique qu'il n'est pas possible d'attendre les mesures gouvernementales pour agir, sinon c'est la désertification médicale qui risque de toucher la commune.

b. Enveloppes budgétaires

A titre d'information :

L'enveloppe budgétaire pour l'investissement (voirie, bâtiment, matériel roulant...) en 2017 a été estimée par la trésorière à 150 000€ maximum.

Quant au fonctionnement, l'enveloppe pour les travaux est estimée à 50 000 €, ce qui devra couvrir notamment les frais de sablage et de peinture des candélabres, le broyage des vallées ou encore l'élagage des marronniers.

Une nouvelle commission des travaux sera réunie au mois de janvier pour définir un plan pluriannuel d'Investissement 2017-2018-2019.

Ce plan se reposera essentiellement sur la liste des opérations énumérées dans le présent document. La commission en question devra, par conséquent, définir les priorités à réaliser en 2017 dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Juridique :

DCM 2016.12.13.11 – Conditions de mise en location du cabinet médical situé au 31, rue du Docteur Taugourdeau à Tremblay-les-Villages.

Convention annexée et envoyée aux membres du conseil municipal le 09/12/2016

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2015.05.27.07, organisant la mise en location du cabinet médical situé au 31 rue du Docteur Taugourdeau et autorisant Madame le Maire à le mettre en location. Madame le Maire propose d'organiser la mise en location du cabinet n°1 situé 31 rue du Docteur Taugourdeau, selon les conditions suivantes :

- Les 6 premiers mois d'occupation sont concédés à titre gratuit.
- Le coût de la location est calculé sur la base d'un forfait à la demi-journée fixé à 5 € hors charges.
- Un forfait pour charges de 10 € par mois est ajouté au loyer.
- Les dispositions précédemment énoncées sont conditionnées à la location à un professionnel de santé ou un professionnel du secteur paramédical.

Le cabinet n°1 est entendu comme étant le cabinet présentant une superficie de 19,20 m².

Madame Christelle MINARD informe les membres du Conseil Municipal que les deux professionnels de santé avec qui la commune est en contact ne sont pas prêts à venir s'installer à temps plein. Le Psychomotricien serait présent deux demi-journées dans la semaine et la psychologue trois demi-journées.

Monsieur Yves LAOUENNAN demande si le bail est d'une durée de un an.

Madame Christelle MINARD répond que le bail est valable un an reconductible deux fois pour une durée de un an.

Monsieur Yves LAOUENNAN répond en exprimant son désaccord avec la durée de gratuité de six mois pour un contrat de un an.

Monsieur Yves LAOUENNAN indique aussi le fait qu'il était prévu au départ que la location soit au mois, alors que maintenant le contrat de bail la fixe à la demi-journée. Il précise également qu'il faut que le contrat de bail comporte un planning mentionnant les jours de présence des professionnels pour que ces derniers ne puissent pas venir selon leurs bons grés.

Madame Christelle MINARD répond que ces mesures ont été prises pour que l'offre soit attractive et que la commune ne prend aucun risque du fait qu'à l'heure actuelle le local est un coût pour la commune alors qu'il n'est pas occupé.

Madame Nathalie GANDON informe le Conseil qu'après s'être entretenue avec les deux professionnels, les six mois de gratuité étaient la principale raison de l'intérêt porté à notre offre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Convient** d'accorder la gratuité du loyer pour les six premiers mois d'occupation du cabinet



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Décide** de fixer le loyer à 5 € par demi-journée d'occupation
- **Décide** de fixer le forfait pour charge à 10 € par mois
- **Autorise** Madame le Maire à mettre ce bien en location et à signer tous les documents nécessaires à ladite location.

DCM 2016.12.13.12– Désignation d'un élu devant le Comité National de l'Action Sociale (CNAS)

Madame la 2nd Adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération 2014.27.09.15 avait désigné Madame Mylène MILON comme représentante de la commune devant le CNAS.

Suite à la récente démission de Madame MILON, il est donc nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau conseiller devant le CNAS.

Madame la 2nd Adjointe appelle à candidature pour le poste de représentant de la commune de Tremblay-les-Villages devant le CNAS.

Après concertation du Conseil, Madame Marie-France CABARET se propose comme représentante devant le CNAS.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** que Madame Marie-France CABARET soit représentante du Conseil Municipal devant le Comité National de l'Action Sociale.

DCM 2016.13.12.13- Adhésion au contrat groupe concernant l'assurance statutaire des agents, proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, articles L.141-1 et suivants,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié, pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 25-II, autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, n°2016-D-01 du 31 mars 2016 autorisant le lancement d'une consultation pour la signature d'un nouveau contrat groupe, n°2016-D-02 du 31 mars 2016 fixant le taux des frais de gestion à verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir par les collectivités et établissements adhérant au contrat groupe, et n°2016-D-25 du 29 septembre 2016 autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 14 septembre 2016,



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour les seules collectivités ayant mandaté le Centre de Gestion : Madame le Maire rappelle que la commune de Tremblay les Villages a mandaté par la délibération DCM 2016.06.08.12 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge (*le cas échéant*).

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a communiqué à la commune les résultats du « petit marché » (collectivités euréliennes jusqu'à 29 agents CNRACL inclus) :

Agents CNRACL	Taux Au 01/01/2017
Pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Sans franchise en maladie ordinaire	5,65%
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,95%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,71%
Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,39%

Agents IRCANTEC	Taux Au 01/01/2017
Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,05%

Ces taux sont garantis sur toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2020.
Par ailleurs, plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé :

En matière de gestion :

- Des délais de remboursement sous 2 jours ;
- Des documents de gestion simplifiés et dématérialisés ;
- Un interlocuteur unique ;
- Le recours contre tiers responsable, par le courtier, en cas d'accident d'un agent assuré.

En matière de services :

- La production de statistiques et de comptes de résultats ;
- La prise en charge des contre-visites et expertises médicales ;
- Des formations en lien avec la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- Un ensemble de programmes, gratuits et sans condition d'accès, pour favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- L'opportunité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir ;
- Le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou de l'IRCANTEC ;
- La durée de la franchise en maladie ordinaire, le cas échéant, selon les options indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- L'assiette de cotisations qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire et qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

supplément familial de traitement *et/ou* du régime indemnitaire *et/ou* d'un pourcentage des charges patronales, c'est-à-dire 10%, 20%, 30% ou 40% du traitement brut indiciaire (TBI).

Madame Annabel DOS REIS précise que l'avantage principal de cette assurance est que même pour le petit arrêt la commune est indemnisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

- **Prend acte** des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire.
- **Décide** d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la (les) catégorie(s) de personnels suivants :
 - **Agents CNRACL pour tous les risques, sans franchise au taux de 5,65 %.**
La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. (*le cas échéant* :) En option, l'assiette de cotisations comprend le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de 5,65 % du TBI.
 - **Agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1.20 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.**
La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. (*le cas échéant* :) En option, l'assiette de cotisations comprend également le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de 1,20 % du TBI.
- **Prend acte** que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des **frais de gestion annuels fixés à 0,11 % de la masse salariale assurée.**
- **Note** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.
- **Autorise** Madame le Maire, à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

A titre d'information, Madame le Maire rappelle que :

- Le montant de la masse salariale s'élève à 33 986,72 € (IRCANTEC) et 142 965,35 € (CNRACL). Soit un total de 176 952,07.
- Pour la CNARCL :
 - Le taux actuel est de 5,94% à la SMACL
 - Ce taux sera porté à 6,20 % en 2017 chez SMACL
- Pour l'IRCANTEC
 - Le taux actuel est de 1,64% à la SMACL
 - Ce taux sera porté à 1,70% en 2017 chez SMACL

Caisse de Retraite	Assurance	Cotisation	Différence
CNRACL	SMACL	8 663,85 €	586,31€
	Sofaxis	8 077,54 €	



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

IRCANTEC	SMACL	577,77 €	169,93 €
	Sofaxis	407,84 €	

Frais de gestion CDG 28 d'une valeur de **194,64 €**
Soit une économie de **561,59 €**

Point sur la clôture du SIZA :

Monsieur Grégory MAIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la loi NOTRe, le syndicat de la Vallée du Saule doit être dissout pour le 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de cette dissolution, une réunion syndicale de dissolution a eu lieu le jeudi 8 décembre.

Cette réunion s'est déroulée en la présence des Maires des différentes communes membres du SIZA. Le syndicat a donc proposé son autodissolution avec un délai jusqu'au 31 mars, ce qui n'a pas été encore accepté par le Sous-Préfet.

Cette demande de délai résulte des procédures de vente des trois terrains du SIZA qui risquent de dépasser la date de clôture du budget du SIZA qui est fixé au 31 décembre 2016.

Il a été proposé que le résultat de l'exercice 2016 dégagé par le SIZA soit redistribué entre les 30 communes sortantes du syndicat et ne faisant pas partie de l'Agglomération du Pays de Dreux, car elles ne toucheront plus de reversement de fiscalité.

La commune devra donc délibérer sur le mode de reversement du résultat final dégagé par le SIZA pour l'année 2016, si cela ne risque pas de poser problème pour les 30 communes ne faisant pas partie de l'Agglomération, pour les 30 autres il risque fortement d'avoir des désaccords.

Il faut savoir que le résultat de clôture du SIZA a été estimé à 208 000 €

Monsieur Yves LAOUENNAN demande si ce montant prend en compte la vente des terrains.

Monsieur Grégory MAIN répond par l'affirmative.

Compte-Rendus :

Compte-rendu du Maire :

- **Sur le projet de maison de santé** (sujet abordé précédemment dans le conseil)
- **Projet étude urbanistique d'aménagement de la place du village de Tremblay et la traversée du bourg.**

Lors de la réunion avec le cabinet d'architecte une pré-étude par tranche de travaux avec un plan d'investissement a été présentée, cette présentation sera envoyée aux élus.

Il faudra aller plus loin en 2017 en procédant à des relevés topographiques pour permettre une étude du coût par tranche et pouvoir établir précisément un programme de travaux sur plusieurs années.

Compte-rendu du 1^{er} Adjoint :

- **Point sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur Thibault PELLETIER explique que la mise en place du PLU n'est pas aussi rapide que prévue. La commune est dans la phase de rédaction du règlement intérieur, c'est une partie compliquée car nous n'avons pas suffisamment de notions vis-à-vis des critères demandés.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Une réunion des personnes publiques associées sera organisée en janvier dans le but de présenter le zonage. Par la suite une réunion sur la présentation du zonage sera organisée avec les agriculteurs.

Madame Christelle MINARD précise que la réalisation du PLU est d'autant plus compliquée du fait qu'aucun document d'urbanisme n'était en place sur la commune.

Madame Catherine BAZIN quitte la séance à 23h.

Compte-Rendu du 2^{ème} Adjoint

- **Election de J. GESTIN en tant que Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Madame Annabel DOS REIS informe le Conseil, que suite au départ de Madame Mylène MILON, le C.C.A.S s'est réuni le 24 Octobre 2016 et Jacqueline GESTIN a été élue nouvelle vice-présidente.

- **Goûter des Aînés le vendredi 20 janvier 2017 de 14h à 19h, galette des rois et thé dansant organisé par le CCAS.**
- **Bilan de l'arbre de Noël de Tremblay-les-Villages le dimanche 11 décembre,**

Une bonne participation a été observée, un peu plus de 80 personnes étaient présentes, les enfants ont pu découvrir plusieurs instruments de musique de différents pays, associés à chaque fois à une chanson locale. Un goûter était bien entendu organisé à la fin de la représentation.

Compte-rendu du 3^{ème} Adjoint

- **Sur le groupement de commande pour la réalisation des contrôles des poteaux incendie**

Le 3^{ème} Adjoint explique que chaque commune a pour obligation d'effectuer un contrôle des débits et pressions des hydrants présents sur son territoire. Cela recoupe les poteaux et les bouches incendie. Les résultats de ces contrôles sont ensuite communiqués au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de permettre une action la plus efficace possible en cas d'incendie.

Une réunion a été organisée avec les représentants des communes de Boullay-les-Deux-Eglises, Châteauneuf-en-Thymerais, Puiseux, Saint-Sauveur-Marville, Sérazereux et Thimert-Gâtelles. De cette réunion il est sorti la volonté de créer un groupement de commande afin de mutualiser la réalisation du contrôle des hydrants. Cette mise en commun de la prestation a pour but de réduire les coûts en maximisant le nombre de points à contrôler.

Une convention de constitution de groupement sera par la suite portée devant chaque Conseil Municipal avant de lancer la consultation qui permettra de choisir une entreprise pour la réalisation du contrôle.

- **Sur le Marché de Noël des 26 et 27 novembre 2016**

Le marché a pu compter sur la présence de nombreux exposants pour le plus grand bonheur des participants. Il y a eu aussi d'excellents retours de la part des exposants qui étaient extrêmement satisfait de la participation du public à l'évènement.

Le bilan est un succès puisque presque tous les exposants présents cette année nous ont informé de leur volonté de revenir l'année prochaine.

- **Sur le Téléthon 2016**

Monsieur Arnaud LEHERICHER explique qu'il est difficile de faire un bilan sur le déroulement du Téléthon, car il n'y a pas assez de recul pour le moment, cependant les premières estimations des gains récoltés seraient approximativement de 6 000 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Sur le Festival de Musique qui aura lieu le 17 décembre 2016 à la salle des fêtes de Tremblay les Villages.**

Le principe est proche de celui de la fête de la musique, il y aura trois groupes qui se relaieront de 15h à 21h à la salle des fêtes. Une exposition de peinture sera également accessible pour le public et une collation est prévue à la fin de l'évènement.

Autres comptes rendus des Maires délégués et représentants de syndicats

- **Comptes-rendus de Monsieur Yves LAOEUNNAN :**
 - **Réunion du Syndicat de Fresnay le Gilmert :**

Monsieur Yves LAOEUNNAN rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dissolution du syndicat ainsi que le transfert de la compétence vers les Agglomérations et les communautés de communes est fixé au 1^{er} Janvier 2020.

Cette situation fait que toutes les communes membres du Syndicat sont en position d'attente. Le problème d'entretien de la vallée de Néron et de la vallée de Bouglainval n'est toujours pas résolu.

Monsieur Thibault PELLETIER intervient en expliquant que le problème de fond est que tout le monde est impliqué, car les vallées secondaires comme celle de la Saule se jette dans la vallée principale.

Des travaux ont été réalisés dans une partie de la vallée, les premiers résultats seraient satisfaisants. La solution contre le problème d'écoulement des eaux dans les vallées a peut-être été trouvée, il faut attendre pour en savoir plus.

- **Arbre de Noël de Saint Chéron-des-Champs :**

La seule ombre au tableau est l'accident de voiture de la personne devant assurer le rôle du père Noël. Mise à part cela, l'évènement a été un succès, la décoration du sapin par les enfants et un goûter avait été organisés. Il y a eu une très bonne participation, puisque 10 enfants et leurs parents étaient présents à la Mairie de Saint Chéron-des-Champs.

- **Comptes-rendus de Monsieur Grégory MAIN :**

- **Assemblée de constitution de la centrale d'achat Approlys du 5 décembre 2016 :**

Monsieur Grégory MAIN rappelle que la centrale d'achat Approlys était à l'origine une initiative des départements d'Eure et Loir, du Loiret et du Cher. Au vu du succès de cette plateforme, la centrale d'achat a été ouverte aux départements de l'Indre, du Cher et de l'Indre et Loir, soit à l'intégralité de la Région Centre - Val de Loire.

Cette ouverture a donc entraîné une forte baisse des prix d'achat sur l'ensemble des consultations proposées par la centrale. Maintenant qu'Approlys englobe la Région entière, les établissements de santé publique et les lycées peuvent participer aux consultations, cette ouverture à de nouveaux adhérents est la principale explication de la baisse des prix.

- **Conseil de Village de Gironville-Neuville du 16 novembre 2016 :**

Plusieurs points ont été évoqués durant cette réunion :

Les travaux de la rue Saint Lhomer ont généré une hausse de la circulation dans la rue de l'aubépine. Les panneaux de déviation ne sont pas respectés.

Le mauvais état du chemin des Bouviers a été évoqué, il faudra regarder si des travaux sont envisageables.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Un habitant demande à ce que la plaque du « chemin de Dreux » soit déplacée de sa clôture. Cela induit en erreur les livreurs voulant se rendre dans l'entreprise voisine à sa propriété. Cette plaque peut faire comprendre que la maison de ce riverain est située au « 2 chemin de Dreux » alors que dans les faits elle se trouve rue de la libération.

➤ **Autre compte-rendu :**

Monsieur Marc RAVANEL informe le Conseil Municipal que des riverains se plaignent qu'une sente à Moreaulieu n'est pas entretenue. Il faut savoir si cette sente appartient à la commune.

Monsieur Thibault PELLETIER rajoute qu'il faut aussi savoir si cette sente débouche sur quelque chose ou si c'est une impasse.

Madame Christelle MINARD conclut qu'il faut dans un premier temps voir si cette sente appartient à la commune et le cas échéant regarder si la commune a un intérêt à valoriser ce terrain. Une vente de cette parcelle aux riverains peut être aussi à envisager.

Divers

- Arbre de Noël de Chêne Chenu le 18 décembre 2016
- Vœux du Conseil Municipal : le 24 janvier 2017



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à 23h20

Le secrétaire de séance,
Arnaud LEHERICHER

Le Maire,
Christelle MINARD

Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER 	Nathalie GANDON	Grégory MAIN	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD Absent	Virginie BOUCHARD Absent Pouvoir donné à C. BAZIN	Marie-France CABARET
Thibault PELLETIER	Frédéric SEVIN	Agnès MAILLE	Marc RAVANEL	Françoise LERAU Absent Pouvoir donné à M.F. CABARET
Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE Absent Pouvoir donné à C. MINARD	Marie-France CABARET		